

SOLUTEC MET FIN À AU MOINS 20 PÉRIODES D'ESSAI EN TOUTE ILLÉGALITÉ EN PLEIN CONFINEMENT

Depuis la mise en place du confinement lié à la pandémie de Covid-19, Solutec met fin aux périodes d'essai à tour de bras !

Les salarié.e.s en absence de mission de la part de Solutec sont dans **l'impossibilité d'être testé.e.s sur leur compétence à occuper leur poste de travail.**

Ces ruptures de périodes d'essai sont donc **liées au contexte économique** imposé par la crise du Coronavirus et n'ont rien à voir avec les compétences des salarié.e.s concerné.e.s.

Concernant l'établissement de Lyon, **15 consultant.e.s** en période d'essai et en intermission ont déjà été renvoyé.e.s depuis le début du confinement, laissant certain.e.s d'entre eux dans une situation financière plus que précaire, certain.e.s d'entre eux n'ayant pas pu travailler suffisamment longtemps pour bénéficier des allocations chômage !

Solutec a également rompu les périodes d'essais **de deux salarié.e.s** de l'équipe lyonnaise.

Solutec a également rompu les périodes d'essais d'au moins **trois salarié.e.s Parisien.**

Vu la situation actuelle, nous ne pouvons que supposer que la situation soit dramatique pour les salarié.e.s des autres agences (Paris, Nantes, Bordeaux, Toulouse).

Solutec, qui se revendique comme **« humaine et à l'écoute de ses employé.e.s », se débarrasse du jour au lendemain des salarié.e.s qu'elle juge encombrant.e.s.** Ces salarié.e.s ont été congédié.e.s sans autre que raison qu'une période d'essai « non satisfaisante » alors que tous les retours qu'ils avaient pu avoir sur les tâches qui leurs avaient été demandées en intermission étaient élogieux et certain.e.s d'entre eux avaient même des processus de placement en cours pour des missions chez des client.e.s.

La situation actuelle et la loi d'urgence sanitaire qui mettent à mal les acquis des salarié.e.s ne peuvent justifier ces comportements !

**SOLIDAIRES INFORMATIQUE SOUTIENDRA PAR TOUS LES
MOYENS TOUSTES LES SALARIÉ.E.S VICTIMES DE CES ABUS !**